



RAPPORT ANNUEL AU MINISTRE

Industrie Canada

Présenté le

31 juillet 2015

Table des matières

1.0 Résumé	1
2.0 Énoncé des objectifs pour 2014-2015 et mesure dans laquelle ils ont été atteints	5
3.0 Objectifs pour 2015-2016 et l'avenir immédiat	9
4.0 Politique, normes et procédures en matière d'investissement.....	9
Annexe 1 : Politique d'investissement.....	11
Annexe 2 : Sommaire des revenus issus des programmes au 31 mars 2015.....	15
Annexe 3 : États financiers de CANARIE Inc. au 31 mars 2015.....	16

1.0 Résumé

CANARIE en contexte

Le rôle que CANARIE assume dans l'écosystème canadien de l'innovation est énoncé dans les statuts constitutifs de l'organisme établis en 1993. Il consiste à concourir à la compétitivité du Canada dans tous les secteurs de l'économie, à favoriser la création de richesse et d'emplois, et à rehausser la qualité de vie des Canadiens.

Tout au long de son histoire, CANARIE n'a cessé d'évoluer pour favoriser une telle compétitivité en déployant des outils numériques destinés aux milieux de la recherche, de l'éducation et de l'innovation du pays. Au cours de ces vingt-deux années, CANARIE a contribué à forger le paysage numérique du Canada en lançant diverses initiatives parmi lesquelles les suivantes :

- avec les réseaux provinciaux qui sont ses partenaires, il a posé les bases du premier Internet commercial au Canada;
- il a donné naissance à l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI);
- il a aidé des centaines d'entreprises, d'institutions d'enseignement et d'organismes de santé à adopter des modèles et des procédés numériques grâce à divers programmes (développement de technologies, diffusion de technologies, développement d'applications technologiques, cybercommerce, cyber-apprentissage, cyber-santé);
- il a identifié la lacune existant dans l'écosystème au niveau des logiciels de recherche et a prôné l'élaboration de puissants logiciels scientifiques afin d'accélérer la découverte;
- avec d'autres réseaux similaires de la planète, il s'est efforcé d'aligner les infrastructures internationales de la recherche et de l'éducation pour soutenir la collaboration mondiale en recherche;
- il a mis en place l'autorité qui atteste les réseaux au Canada et grâce à laquelle on peut maintenant sécuriser l'accès aux données issues du grand collisionneur de hadrons et d'autres technologies numériques de pointe.

Par ses activités, CANARIE continue de faire progresser l'écosystème canadien de l'infrastructure numérique afin que la population soit mieux placée pour profiter de l'économie mondiale du savoir. Les pages qui suivent donnent plus de précisions sur les activités actuelles de l'organisme.

Préambule

Selon l'accord de contribution qu'il a conclu avec Industrie Canada, CANARIE est tenu de produire un rapport annuel sur les activités qu'il a poursuivies durant l'exercice fiscal antérieur dans le contexte de son financement et de remettre ce rapport au ministre avant le 31 juillet de l'année. Le rapport en question doit être rédigé dans les deux langues officielles et avoir été approuvé par son conseil d'administration. Le document que voici satisfait ces exigences.

Durant l'année qui vient de s'écouler, CANARIE a poursuivi ses efforts en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans son plan d'activités de 2014-2015. Ces objectifs s'accordent avec la raison d'être de l'organisme, qui est de **faire progresser l'infrastructure canadienne du savoir et de l'innovation**, ainsi qu'avec sa mission, qui consiste à **concevoir et à mettre en place l'infrastructure numérique, et à en piloter l'adoption par les milieux de la recherche, de l'éducation et de l'innovation**. D'une manière générale, CANARIE se rapproche de ces objectifs comme suit, grâce à ses programmes :

- en supervisant l'évolution constante de l'épine dorsale du Réseau national de la recherche et de l'éducation (RNRE) du Canada;

- en facilitant l'élaboration de logiciels de recherche et d'outils de collaboration;
- en permettant aux utilisateurs du secteur privé d'accéder aux technologies pointues afin de commercialiser plus vite leurs produits.

Ensemble, ces activités concourent à implanter une infrastructure, des outils et des services de recherche numériques mieux intégrés et plus accessibles. Parallèlement, CANARIE assume un rôle de chef de file au sein de la communauté, militant pour que l'écosystème canadien de l'infrastructure numérique continue d'évoluer, car il est plus indispensable que jamais pour que se concrétisent les retombées sociales et économiques dont bénéficieront tous les Canadiens.

Évolution du réseau

Son rôle primordial étant d'assurer la connectivité entre les provinces et avec l'étranger, CANARIE œuvre en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux qui bâtissent et exploitent les réseaux régionaux sous leur juridiction. Grâce à une structure de gouvernance dont le Comité de régulation du RNRE est le plus haut échelon, cet efficace partenariat fédéral-provincial veille à la progression du RNRE dans son ensemble et s'assure que les Canadiens ont accès aux données, aux outils et à leurs homologues disséminés un peu partout au pays et ailleurs dans le monde.

CANARIE est parfaitement conscient de l'impact que le volume grandissant de données numériques a sur la recherche, l'enseignement et l'innovation. C'est pourquoi il développe le réseau national afin que la population puisse accéder à ces données et les exploite de manière à alimenter les projets de recherche de calibre mondial. L'an dernier, CANARIE a achevé les améliorations qui ont permis au réseau transcanadien de voir son débit augmenter de 10 à 100 Gbps (100 milliards de bits par seconde). Entre 2012 et 2015, la circulation sur le réseau a grossi d'un facteur de 2,5 fois, pour passer de 46 à 117 péta-octets par année. Un débit de 100 G permettra au réseau de répondre à cette croissance massive du trafic. Le développement du réseau CANARIE appuie de manière générale le secteur canadien des TIC. Dans les Maritimes, par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a ajouté quatre millions de dollars aux sommes investies par CANARIE dans son réseau pour appuyer le secteur provincial des TIC, signe que les activités de l'organisme ont des répercussions sur l'économie numérique nationale.

Au niveau international, CANARIE s'est joint à trois réseaux mondiaux de la recherche et de l'éducation pour créer une liaison de 100G redondante entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et ainsi favoriser les collaborations internationales en recherche, qui dépendent de plus en plus du partage de jeux colossaux de données. CANARIE fait partie du Forum mondial des chefs de direction des RNRE et coopère avec des organismes similaires de l'étranger pour que l'infrastructure et les services internationaux qui sous-tendent la recherche et l'innovation exploitant massivement les données poursuivent leur évolution sur le globe.

CANARIE facilite aussi les recherches thématiques essentielles dans une brochette de laboratoires publics. Enfin, l'organisme siège à la Table ronde sur l'infrastructure TI de Services partagés Canada afin de fournir l'information et l'expertise impartiales qui aidera SPC à planifier et à mettre en place son réseau et les services qui s'y associent.

Logiciels de recherche

Sachant que l'infrastructure numérique ne se résume pas aux réseaux de pointe, CANARIE a entrepris d'investir dans la création de logiciels scientifiques dès 2007. Sa vision à long terme consiste à mettre en place un solide jeu de services informatiques réutilisables que le milieu canadiens de la recherche adoptera dans une large mesure. Grâce à son programme Plateformes sur réseau-Interfaces pour plateformes de recherche (PSR-IPR) (rebaptisé depuis

peu programme Logiciels de recherche, pour plus de clarté), CANARIE a permis l'élaboration de douze plateformes et de 55 services logiciels réutilisables. Afin que les sommes investies soient rentabilisées au maximum, tous les chercheurs peuvent utiliser ces services pour mettre au point une plateforme destinée à un projet ou à un domaine précis. Les membres du Comité consultatif de la recherche et du Comité consultatif des technologies logicielles de CANARIE comptent des représentants du secteur privé et font en sorte que les sommes injectées par CANARIE dans ces logiciels servent à créer les outils les plus utiles, selon les normes techniques les plus rigoureuses.

Des outils pour collaborer

CANARIE préconise un accès sécurisé aux ressources éloignées grâce au système d'authentification unique (SSO) et autorise un accès homogène aux réseaux sans fil des campus universitaires au moyen d'*eduroam*, deux services que dispense la Fédération canadienne d'accès (FCA). CANARIE a rehaussé l'infrastructure principale des serveurs d'*eduroam* pour accroître la fiabilité du service et a inauguré une série de rapports trimestriels illustrant ce que les utilisateurs en retirent. Le nombre de ces derniers est passé de 29 000 à 92 000 entre 2012 et mars 2015, avec une moyenne de sept millions de connexions mensuelles. Il vaut la peine de mentionner que sept institutions se sont liguées et ont recouru au service d'authentification unique pour mettre en commun un éventail d'outils de collaboration en nuage. En plus de glaner régulièrement les commentaires des utilisateurs, le Comité consultatif des DTI de CANARIE a joué un rôle capital dans l'évolution de ces services.

Innovation par le secteur privé

CANARIE permet aux utilisateurs du secteur privé d'exploiter son infrastructure numérique pour accélérer la commercialisation. L'ATIR (Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche) est un programme qui a aidé 370 petites et moyennes entreprises (PME) à adopter et à exploiter l'infonuagique pour mettre plus vite au point leurs produits, pour alléger leurs coûts de développement et pour tirer généralement parti des avantages commerciaux que procure l'infonuagique. En s'associant au Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, à Startup Canada, à l'Association des parcs universitaires de recherche, à la Tournée d'aide au financement, aux programmes en recherche appliquée des collèges et aux incubateurs d'entreprise, CANARIE continue de promouvoir l'ATIR et la puissance transformatrice de l'infonuagique.

Pour faire progresser le leadership du Canada en réseautique, CANARIE est devenu partenaire fondateur du Centre of Excellence in Next-Generation Networks (CENGN), consortium de chefs de file de l'industrie, du secteur universitaire et du milieu de la recherche qui ont mis leur savoir-faire et leur équipement en commun pour abattre les obstacles qui empêchent les PME et les chercheurs de percer sur le marché. Le CENGN accélère la commercialisation en permettant aux entreprises et aux chercheurs d'accéder à une plateforme physique et virtuelle de calibre mondial qui regroupe le matériel de multiples fournisseurs et de s'en servir pour la commercialisation, les essais, la certification et la validation. CANARIE procure l'infrastructure réseau et les connexions indispensables aux intervenants des secteurs public et privé à la base du modèle du CENGN.

Partenariats

CANARIE continue de s'impliquer avec une grande diversité d'intervenants pour s'assurer que ses activités concordent avec les besoins en perpétuelle évolution de la collectivité. L'organisme est membre officiel du Conseil du leadership sur l'infrastructure numérique et reste régulièrement en contact avec les autres partenaires et membres de l'infrastructure numérique, notamment la FCI et Calcul Canada, le Conseil des universités de l'Ontario, Universités Canada, l'U15, le CUCCIO, Collèges et instituts Canada, Génome Canada ainsi que les

conseils subventionnaires. CANARIE raffermir sans cesse son rôle dans l'infrastructure numérique par le biais d'événements de premier plan comme son Sommet national ainsi qu'avec le rajeunissement de son site Web et de sa documentation.

Conséquence de ces relations parmi d'autres, CANARIE a soutenu Données de recherche Canada (DRC). Au terme de plusieurs consultations avec la collectivité, il est en effet apparu que le pays avait absolument besoin d'une politique nationale en matière de gestion des données. Données de recherche Canada a informellement vu le jour au Conseil national de recherches, mais cet organisme aurait clairement disparu sans un financement régulier. CANARIE a donc pris les devants et l'a appuyé financièrement durant la dernière année de son mandat de 2012-2015 afin que les progrès réalisés jusque-là en vue d'améliorer la gestion des données de recherche au Canada se poursuivent.

CANARIE termine son mandat actuel en surpassant les objectifs de recouvrement des coûts qu'il avait énoncés dans son plan d'activités. Grâce à diverses mesures (recouvrement et évitement des coûts, financement en nature et fonds de contrepartie), CANARIE a réussi à récupérer 12 millions de dollars durant son mandat, comparativement à l'objectif de 11,7 millions qu'il s'était fixé.

Au nom de son conseil d'administration, CANARIE tient à remercier le ministre de l'Industrie, les membres de son cabinet et les représentants d'Industrie Canada pour leur soutien et leur confiance indéfectibles. CANARIE attend avec impatience de procurer une infrastructure numérique et des outils de calibre mondial aux milieux canadiens de la recherche, de l'éducation et de l'innovation afin que notre pays innove davantage, rehausse sa compétitivité et marque encore plus de points dans l'économie numérique de la planète.

2.0 Énoncé des objectifs pour 2014-2015 et mesure dans laquelle ils ont été atteints

Les objectifs de CANARIE, mentionnés dans son plan d'activités pour 2014-2015, sont repris ci-dessous, suivis d'une explication indiquant dans quelle mesure chacun a été réalisé.

Objectifs de 2014-2015

A. Faire évoluer/élargir le réseau de collaboration de calibre mondial du Canada

Pour que son réseau évolue et s'agrandisse avec souplesse et rentabilité à longue échéance, CANARIE envisage de déployer des fibres optiques à la grandeur du pays. L'organisme a acheté des fibres le long des corridors les plus fréquentés, à croissance la plus rapide, ce qui lui accorde la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter les capacités du réseau et mettre en place des technologies transformatrices à un coût nettement plus modeste.

L'alternative consiste à louer les mêmes services à des fournisseurs. Ce modèle s'assortit toutefois d'une courbe coût/trafic linéaire beaucoup plus élevée qui en rendra le coût prohibitif avec l'expansion du trafic sur le réseau.

Pour concrétiser sa vision d'un réseau de fibres pancanadien, en 2014-2015, CANARIE a achevé le tronçon central de 100 Gbps (100 milliards de bits par seconde) reliant Calgary à Winnipeg et l'a doté d'une voie secondaire vers Regina. CANARIE a aussi commencé à agrandir son réseau de fibres à l'est de Montréal, vers les provinces de l'Atlantique et Halifax. Le réseau de fibres de l'Atlantique sera achevé en 2015-2016. Ces deux réseaux assureront une plus grande souplesse et une capacité accrue en vue des futures collaborations pancanadiennes et internationales.

CANARIE a également émis une demande de propositions en vue d'obtenir un service de 100 Gbps (100 milliards de bits par secondes) pour le corridor nordique entre Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg et Toronto, de même que pour les plaques internationales de la recherche et de l'éducation, y compris PacificWave à Seattle, Starlight à Chicago et MANLAN à New York. Deux tronçons de 100 Gbps étaient terminés le 31 mars 2015, les autres devant l'être durant le premier trimestre de 2015-2016.

CANARIE a continué de travailler avec les réseaux provinciaux et territoriaux qui sont ses partenaires pour faire évoluer le Réseau national de la recherche et de l'éducation (RNRE) dans le cadre de son programme Infrastructure Alliance réseaux (IAR). Durant son mandat, CANARIE a injecté 6,67 millions de dollars dans le réseau. Consécutivement aux efforts déployés par l'organisme pour voir au partage des coûts, les sommes investies dans ce programme ont attiré des fonds de contrepartie de l'ordre de 4,78 millions de dollars des provinces, ce qui a porté l'enveloppe budgétaire à un total de 11,45 millions. Cet argent a servi à perfectionner l'équipement, à accroître la capacité et la fiabilité du réseau et à élargir la portée du RNRE.

Au niveau international, CANARIE s'est associé aux trois plus grands réseaux de la recherche et de l'éducation de la planète pour financer et bâtir le premier anneau de 100 Gbps redondant entre les quatre plaques tournantes qui ceignent l'Atlantique Nord. Baptisée ANA-200G, cette infrastructure ouvre une nouvelle ère pour la recherche de pointe contemporaine, car elle permettra aux scientifiques d'exploiter la multitude de données qu'engendrent en permanence la population, les réseaux de capteurs et les instruments de recherche.

CANARIE représente toujours le Canada au Global Lambda Integrated Facility (GLIF), consortium international qui prône le transport de nombreux canaux de données (ou lambdas) par la même fibre, en réseautique. Le GLIF procure des lambdas sous forme de plateforme intégrée, à l'échelon international, afin de faciliter la recherche scientifique faisant un usage massif des données et de favoriser l'élaboration d'intergiciels adaptés à la réseautique lambda. Le GLIF rassemble aussi quelques-uns des meilleurs ingénieurs en réseautique du globe et on pour tâche de déterminer l'équipement, les contraintes de connexion ainsi que les fonctions et les services techniques dont on a besoin pour créer une infrastructure internationale.

CANARIE veille aussi à la participation du Canada au Global Ring Network for Advanced Applications Development (GLORIAD), réseau de réseaux qui met en place un anneau de fibres optiques dans l'hémisphère nord et met à la disposition des scientifiques, des enseignants et des étudiants les outils de pointe en réseautique avec lesquels on améliorera les communications et l'échange de données afin de faciliter une collaboration dynamique et quotidienne à la résolution de problèmes mutuels. GLORIAD a pour objectif de fournir des moyens stables, persistants et non menaçants qui encourageront le dialogue et resserreront la coopération entre nations. CANARIE dispense d'importants services de connexion entre les réseaux de recherche d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe, permettant ainsi aux scientifiques de trois continents de faire circuler aisément un volume considérable de données.

Outre son rôle au sein du RNRE canadien, CANARIE est l'exploitant national de la Fédération canadienne d'accès (FCA) grâce à laquelle les étudiants, les membres du corps professoral et les employés des universités canadiennes peuvent accéder à du contenu en ligne protégé en utilisant les justificatifs d'identité fournis par leur institution (bref, leur identifiant et leur mot de passe) sur son service fédéré d'authentification unique (FSSO). Les institutions qui participent à la FCA bénéficient aussi du service sans fil *eduroam*, avec lequel les étudiants, les employés et les professeurs des universités peuvent accéder en toute sécurité au réseau sans fil de l'institution où ils sont de passage avec les justificatifs de leur propre institution.

En 2014-2015, le nombre de participants inscrits à la Fédération canadienne d'accès est passé de 108 à 118. CANARIE a aussi permis le déploiement d'*eduroam* comme réseau sans fil par défaut sur les campus universitaires en illustrant l'efficacité et l'économie d'une telle approche au moyen d'un premier projet lancé à l'Université de la vallée du Fraser.

En 2014-2015 également, CANARIE a démontré son leadership au niveau international en assumant la présidence du comité mondial de régie d'*eduroam*, chargé de mettre au point des normes et des politiques générales sur l'utilisation d'*eduroam*. La direction de ce comité par CANARIE montre d'une manière très concrète la confiance qu'on accorde aux capacités techniques et stratégiques de l'organisme.

Le service fédéré d'authentification unique (FSSO) offert par la FCA se trouve à la base même d'une collaboration unique entre sept institutions de l'Est canadien. Ces dernières ont recouru au FSSO pour que leurs utilisateurs puissent accéder à des outils de collaboration en nuage à partir de l'identifiant et du mot de passe de leur institution d'origine. Le succès de cette initiative pave la voie à d'autres projets de partage de services qui se solderont par des économies et par la rationalisation des procédés, sans que la sécurité et la confidentialité en pâtissent.

B. Déployer l'infrastructure des plateformes de recherche

En 2014-2015, CANARIE a continué de défendre l'élaboration de puissants logiciels de recherche susceptibles d'accélérer la découverte et de faire en sorte que les fonds destinés à la recherche servent réellement à cette dernière plutôt qu'à la conception de logiciels. Grâce aux logiciels de recherche, l'utilisateur accède de façon homogène à l'infrastructure numérique et aux ressources connexes sans qu'il doive les connaître intimement, ce qui conduit à une plus grande exploitation de ces ressources dans maintes disciplines scientifiques.

Par le biais de son programme Plateformes sur réseau – Interfaces pour plateformes de recherche (PSR-IPR), CANARIE a supervisé le développement de 12 plateformes (séries de logiciels regroupant tous les éléments du flux des activités de recherche) et 55 services réutilisables (modules effectuant une tâche précise dont on peut se resservir dans n'importe quelle plateforme).

Ces outils sont disponibles sur le portail de CANARIE consacré aux logiciels de recherche à <http://www.canarie.ca/software/>. Ce portail en ligne est le premier du genre au pays. Les utilisateurs y découvriront un répertoire de logiciels réutilisables ainsi que des statistiques sur leur disponibilité et leur exploitation. Le portail a pour but de créer un dépôt nationalement reconnu de logiciels de recherche assurant un accès homogène à ces derniers qui, espère-t-on, seront largement adoptés par les chercheurs.

Sur les 67 plateformes et composants créés ou en voie de l'être, 44 étaient affichés sur le portail à la fin de 2014-2015. Le reste le sera bientôt. Le portail a accueilli environ 7 185 visiteurs et fait l'objet de 27 500 visites en 2014-2015. Notons que la plateforme de gestion Carbon Commons qui s'est ajoutée au répertoire cette année est le premier outil logiciel à ne pas avoir été financé par CANARIE, et prouve l'utilité d'un dépôt de logiciels de recherche unique.

La gestion du portail a été confiée à l'équipe de développement des logiciels de recherche de CANARIE, car celle-ci rassemble l'expertise technique en développement de plateformes de recherche qu'exige une participation directe à l'élaboration et à la régie de l'infrastructure des plateformes en question.

CANARIE a également noué des liens avec le Software Sustainability Institute (SSI) du Royaume-Uni en vue de partager les pratiques exemplaires dans le domaine des logiciels de recherche. Le SSI poursuit un but analogue à celui de CANARIE, c'est-à-dire l'adoption de logiciels par le milieu de la recherche et l'avènement d'une communauté de développeurs en vue d'encourager la collaboration au niveau de l'élaboration des logiciels scientifiques.

À la fin de 2014, CANARIE a transmis un appel de propositions en vue d'une « extension du financement » aux participants du programme PSR-IRP. L'appel était destiné à ceux qui avaient élaboré une plateforme dans le cadre des appels de propositions antérieurs et devait aider les participants à poursuivre le perfectionnement de leur plateforme jusqu'à ce que CANARIE lance son premier appel de propositions dans le cadre de son mandat 2015-2020. Cette approche permet aux équipes qui conçoivent les plateformes d'attirer des utilisateurs et d'améliorer leur logiciels en fonction des commentaires formulés par ces derniers. Par la même occasion, on minimisera les frais administratifs entre deux appels de propositions, puisque, normalement, les participants retenus doivent démanteler leurs équipes avant de les rebâtir.

CANARIE a répondu aux commentaires constants de la communauté selon lesquels il faudrait coordonner davantage les activités en gestion des données de recherche en soutenant financièrement Données de recherche Canada (DRC), organisation qui a vu le jour au Conseil national de recherches (CNRC) et dont l'objectif général est de rehausser la gestion de ces données au pays afin qu'on y accède mieux pour créer le savoir et innover davantage. En finançant Données de recherche Canada, CANARIE s'est assuré que plusieurs initiatives majeures se poursuivent et a cimenté le groupe d'experts gravitant autour de DRC. Sur le plan stratégique, le soutien dispensé par CANARIE à DRC a mis en relief d'autres possibilités en vue de mieux exploiter l'expertise de CANARIE dans les logiciels de recherche et de répondre aux besoins des utilisateurs concernant des outils informatiques qui respecteront les politiques de gestion des données qu'introduiront les conseils subventionnaires d'ici deux ou trois ans.

C. Stimuler l'innovation et la commercialisation dans le secteur des TIC

CANARIE a participé à deux grandes initiatives visant à soutenir l'innovation et la commercialisation dans le secteur des TIC, en 2014-2015.

La première est l'ATIR de CANARIE, un programme qui propose de puissantes ressources d'infonuagique aux petites et moyennes entreprises (PME) afin qu'elles développent et mettent en marché plus vite leurs produits. Après son lancement, au début de 2013, l'ATIR a vu le nombre de ses utilisateurs passer de 172 à 370 l'an dernier, soit 198 PME de plus. Les commentaires formulés par ceux-ci, dont les produits couvrent les secteurs de la santé, des jeux vidéo, de l'environnement, de l'éducation et de la sécurité, révèlent que l'ATIR a raccourci le temps requis pour la mise en marché et allégé les coûts de développement. D'autre part, l'ATIR initie l'utilisateur à la puissance de l'infonuagique, l'incitant à envisager de nouveaux modèles d'affaires, et donne aux entreprises l'occasion d'adopter ces technologies de pointe en vue d'une croissance à long terme.

CANARIE a créé de solides partenariats avec plusieurs organisations afin d'accroître la visibilité de l'ATIR auprès des PME canadiennes. Mentionnons notamment la Tournée d'aide au financement, Startup Canada, le programme de guides-experts du PARI, l'Association des parcs universitaires de recherche et divers incubateurs au pays.

Pour renforcer le leadership du Canada en réseautique, CANARIE s'est joint aux fondateurs du Centre of Excellence in Next-Generation Networks (CENGN), consortium de membres de l'industrie (incluant Juniper, Cisco, Alcatel-Lucent, BTI, EXFO et Telus), de l'enseignement supérieur (Collège Algonquin, Université McGill, Université Laval, Université de l'Alberta, notamment) et d'éminents chercheurs qui ont mis en commun leur savoir-faire et leur équipement pour abattre les obstacles empêchant les PME et les chercheurs de percer sur le marché.

Le CENGN a obtenu des fonds du programme Centres d'excellence du CRSNG en 2014 et a mis sur pied son organe de régie ainsi que son infrastructure technique et ses effectifs afin que les projets puissent démarrer au milieu de 2015. CANARIE joue un rôle prépondérant dans cette initiative, à l'instar de son réseau, qui raccorde les partenaires et sert de banc d'essai pour le testage et la validation des nouveaux produits.

3.0 Objectifs pour 2015-2016 et l'avenir immédiat

En 2015-2016, CANARIE se concentrera sur trois objectifs stratégiques.

A. Poursuivre l'évolution et l'agrandissement du réseau de collaboration de calibre mondial du Canada

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs des milieux de la recherche, de l'éducation et de l'innovation, qui changent constamment, CANARIE facilitera la collaboration à la grandeur du pays au moyen d'un réseau à haute performance de calibre mondial et des services qui s'y greffent.

B. Déployer l'infrastructure des plateformes de recherche

Pour combler les lacunes au niveau de l'infrastructure scientifique et exploiter au maximum les sommes déjà injectées dans les « intergiciels » de recherche, CANARIE élaborera des technologies qui multiplieront les possibilités de collaboration dans le milieu de la recherche. CANARIE fera fructifier les fonds investis antérieurement dans ses programmes de plateformes de recherche et perfectionnera les plateformes existantes pour faciliter encore plus l'accès aux données et aux outils, et accélérer l'aboutissement des travaux.

C. Stimuler l'innovation et la commercialisation dans le secteur des TIC

Pour stimuler la commercialisation davantage grâce à ses ressources, CANARIE proposera un programme d'infonuagique, l'Accélérateur technologique pour la recherche et l'innovation (ATIR), qui fera progresser la recherche dans les TIC et donnera aux entrepreneurs la chance de mettre leurs produits plus vite en marché.

Durant l'année qui vient, CANARIE veillera à ce que toutes les initiatives mises en œuvre pour atteindre cet objectifs soient menées à bien avec succès, conformément aux conditions établies dans l'Accord de contribution.

4.0 Politique, normes et procédures en matière d'investissement

La *stratégie* d'investissement de CANARIE est spécialement adaptée aux contraintes concernant la durée et la qualité de ses placements énoncées dans sa Politique d'investissement et dans l'Accord de contribution conclu avec Industrie Canada. Ces contraintes, bien qu'appropriées et nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, interdisent une gestion plus dynamique des placements.

Pour cette raison, au lieu de gérer activement son portefeuille, CANARIE privilégie une stratégie qui consiste « à acheter et à conserver » des valeurs mobilières dans le cadre que voici .

- dans la mesure du possible, l'échéance des placements satisfera aux besoins de liquidités prévus par l'organisme;
- les limites quantitatives applicables aux placements feront en sorte que l'organisme dispose d'amplement de liquidités pour répondre à ses besoins. Par conséquent, on gardera un certain nombre de titres moins liquides parmi ceux autorisés et on valorisera le portefeuille en sortant de la « courbe des liquidités » chaque fois que la chose est réalisable;
- CANARIE ne gardera que des titres admissibles aux termes de sa Politique d'investissement (annexe 1). Pour plus de clarté, on déterminera l'admissibilité des

placements au moment de leur acquisition. CANARIE ne sera pas tenu de se départir des valeurs mobilières qui deviennent inadmissibles après leur acquisition, mais privilégiera (sous réserve de la situation du marché) la liquidation de ces dernières, advenant le cas où l'organisme doit augmenter ses liquidités. (Lire le paragraphe 7 sur les liquidités de la Politique d'investissement.)

Dans ce contexte, la Politique d'investissement de CANARIE officiellement adoptée par son conseil d'administration et révisée durant l'année par son Comité de la vérification comptable et des placements est celle présentée à l'annexe 1.

Politique d'investissement

But

Ce document a pour but de mettre en place une politique qui répondra le mieux aux besoins et aux objectifs du portefeuille de placements de CANARIE et, plus précisément, de satisfaire aux exigences des paragraphes 5.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10 et 5.11 de l'Accord de contribution conclu entre CANARIE inc. et Sa Majesté du chef du Canada le 4 septembre 2012.

Tous les aspects de cette politique sont gouvernés par le principe de la gestion prudente (par. 5.1 de l'Accord de contribution) et l'objectif principal des décisions relatives aux investissements est de préserver le capital pour permettre les déboursés ultérieurs nécessaires.

Politique d'investissement

(1) Rendement à long terme et attentes

Les objectifs à long terme du portefeuille sont de deux sortes : a) procurer les fonds nécessaires aux dépenses de CANARIE et b) maximiser le rendement des placements acquis par CANARIE, dans le contexte de la stratégie et de la politique d'investissement adoptées par l'organisme.

(2) Cotation des titres

La cote des valeurs mobilières admissibles sera établie au moment de leur acquisition par CANARIE.

S'il y a lieu, l'émetteur mentionné inclura l'organisme qui dispense la garantie inconditionnelle.

La cote des valeurs mobilières s'appuiera sur celle d'au moins deux des quatre agences de cotation des titres que voici : Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard and Poors (S&P), Moody's Investors Service et Fitch Rating Ltd.

Papier commercial et autres placements à court terme

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- (i) R-1 (haute) de DBRS
- (ii) A-1+ de S&P et obligations de l'émetteur cotées AAA par S&P
- (iii) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aaa par Moody's
- (iv) F-1+ de Fitch et obligations de l'émetteur cotées AAA par Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- i) R-1 (moyenne) de DBRS
- ii) A-1+ de S&P

- iii) F-1+ de Fitch
- iv) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aa par Moody's

Obligations et placements à plus long terme

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AAA de DBRS
- ii) AAA de S&P
- iii) Aaa de Moody's
- iv) AAA de Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AA de DBRS
- ii) AA de S&P
- iii) Aa de Moody's
- iv) AA de Fitch

(3) Diversification du portefeuille, y compris plafonnement des investissements

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**un émetteur quelconque (ou de deux ou plus de ses sociétés affiliées)** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la cote correspondante, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement	aucun plafond	aucun plafond
Emprunts provinces / municipalités	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille
Titres municipaux	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille
Autres titres admissibles	10 % du portefeuille	10 % du portefeuille

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**une catégorie quelconque** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la catégorie en question, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement*	30 % du portefeuille (le portefeuille en inclura au moins 10 %)	aucun plafond
Emprunts provinces / municipalités	70 % du portefeuille**	mêmes 70 %
Titres municipaux	70 % du portefeuille**	mêmes 70 %
Autres titres admissibles	70 % du portefeuille**	80 % du portefeuille

*Pour plus de clarté, l'expression « titres du gouvernement » désigne tous les titres émis ou garantis ou portant toute la crédibilité et le crédit du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial.

**La contrainte de 70 % s'applique à l'ensemble des titres AA.

(4) Répartition des actifs

Le portefeuille ne contiendra que des titres admissibles en tout temps (voir la partie 5 ci-dessous).

(5) Valeurs mobilières et activités boursières autorisées

CANARIE investira ses fonds dans des titres admissibles, c'est-à-dire des certificats de dépôt bancaires, des acceptations bancaires, des bons du trésor, du papier commercial et d'autres titres, obligations et billets à court terme du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et des sociétés, des dépôts dans des institutions bancaires identifiées à l'annexe I de la *Loi sur les banques*, des certificats de placement garantis et d'autres titres à revenu fixe portant toute la crédibilité et le crédit du gouvernement fédéral. Pour plus de certitude, CANARIE n'investira pas dans les produits dérivés, les échanges financiers, les options ni les marchés à terme.

Les titres acquis auront toujours au moins la cote AA.

Les titres seront libellés en devises canadiennes.

Les gestionnaires/ conseillers en placements Robert Nesbitt, FICVM, CIM et John Bull, FICVM sont autorisés à recommander et à exécuter toutes les opérations boursières au nom de CANARIE inc. par le biais de RBC Dominion Securities. RBCDS signalera les transactions à CANARIE en incluant les détails confirmant ces dernières.

Le Comité de la vérification comptable et des placements du Conseil d'administration recevra les détails de la transaction pour courriel ou télécopieur la semaine où l'opération est autorisée, ou dès que la chose est pratique.

(6) Titres et activités boursières prohibés

Les titres prohibés correspondent à ceux que n'autorise pas spécifiquement la présente politique.

(7) Liquidités

- (a) On tiendra compte des prévisions de CANARIE en matière de déboursés pour choisir l'échéance des placements et les conditions assorties à ceux-ci. Si on ignore le moment où les déboursés auront lieu, les fonds seront investis dans des titres arrivant à échéance dans un an ou moins.
- (b) Advenant le cas où un déboursé ou une série de déboursés imprévus par CANARIE réduisent la valeur marchande globale du portefeuille, CANARIE prendra immédiatement les dispositions voulues pour se conformer aux exigences de diversification du portefeuille (lire la partie 3 ci-dessus) dans les 60 jours suivant la date où la situation se présente. En aucune circonstance, CANARIE ne devra rester plus de 90 jours consécutifs dans l'incapacité de se conformer aux exigences de diversification énoncées à la partie 3.

(8) Gestion du risque

Le but du portefeuille de placements de CANARIE est de produire un revenu d'investissement jusqu'à ce que CANARIE ait besoin des fonds pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, les risques principaux concernent la liquidité des titres et la préservation du capital. Ces risques et les mesures adoptées pour les gérer sont spécifiquement traités dans la politique et la stratégie d'investissement de CANARIE. Outre les contraintes qu'imposent ces documents, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour garantir une meilleure gestion des risques.

- Chaque mois, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit un rapport de la direction de CANARIE lui indiquant les besoins de liquidités à court terme. Le conseiller/gestionnaire compare ces besoins à la liste de placements parvenant à échéance et prend les mesures nécessaires au besoin.
- Chaque année, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit les prévisions à long terme de CANARIE concernant les liquidités. Il compare ces prévisions à la liste des placements de longue durée. Après comparaison, le conseiller/gestionnaire prend des mesures correctrices, s'il y a lieu de le faire. Signalons que, dans ce cas, les mesures peuvent s'étaler sur une période plus ou moins longue.
- Chaque trimestre, le conseiller/gestionnaire en placements examine la cote des titres du portefeuille, l'idée étant d'avertir rapidement CANARIE si un problème se profile au niveau du capital.
- Trimestriellement (ou plus souvent, s'il y a lieu), le conseiller/gestionnaire en placements signale les questions liées au portefeuille au Comité de la vérification comptable et des placements. Il peut s'agir de difficultés concernant le respect des consignes de diversification ou d'une situation susceptible de mettre le capital en péril, avec les correctifs suggérés.

(9) Prêt d'espèces ou de valeurs mobilières

Un tel prêt est interdit.

(10) Évaluation du rendement et surveillance

Le rendement sera d'abord évalué en fonction de l'objectif principal, qui est de préserver les investissements, puis d'après la capacité du portefeuille de satisfaire aux besoins de déboursés. Après ces considérations viendra le rendement des placements proprement dit. On évaluera ce dernier en permanence, en signalant le rendement des nouveaux investissements et des réinvestissements d'après la courbe de rendement des titres Canada (rendement des obligations du gouvernement canadien de même durée). On accordera moins d'attention aux comparaisons annuelles avec le rendement d'autres gestionnaires de portefeuilles, à moins qu'ils soient assujettis à des contraintes analogues.

(11) Actualisation

La Politique d'investissement sera examinée au moins une fois par année.

Annexe 2 : Sommaire des revenus issus des programmes au 31 mars 2015

Le tableau que voici présente les sommes que CANARIE prévoit recouvrer des différents programmes durant son mandat, comparativement aux montants indiqués dans son plan de recouvrement des coûts.

	Projections	Cost Recovery Business Plan <i>(in 000s)</i>	Variance
PROGRAM REVENUES			
Legacy - IEP	314	1,107	(793)
CAF Participation Fees	503	440	63
DAIR User Fees	13	195	(182)
Interest	470	383	87
TOTAL PROGRAM REVENUES	1,300	2,124	(824)
MATCHING FUNDS			
DAIR	175	232	(57)
NAI	4,775	4,846	(71)
NEP-RPI	189		189
TOTAL MATCHING FUNDS	5,139	5,078	61
IN-KIND CONTRIBUTIONS			
DAIR		300	(300)
NEP-RPI	1,528	769	759
TOTAL IN-KIND CONTRIBUTIONS	1,528	1,069	459
COST AVOIDANCE			
IEP	4,033	3,450	583
TOTAL COST AVOIDANCE	4,033	3,450	583
TOTAL	12,001	11,721	280

Annexe 3 : États financiers de CANARIE Inc. au 31 mars 2015

~ en annexe ~

CANARIE Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
Annexe des charges	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de CANARIE Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CANARIE Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CANARIE Inc. au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 25 juin 2015

CANARIE Inc.
État de la situation financière

31 mars	2015	2014
Actif		
Court terme		
Encaisse	228 900 \$	4 803 236 \$
Placements à court terme (Note 2)	12 679 390	5 872 520
Débiteurs	478 637	57 694
Frais payés d'avance et dépôts (Note 3)	2 786 723	4 001 255
	16 173 650	14 734 705
Frais payés d'avance et dépôts (Note 3)	2 028 200	2 551 338
Immobilisations corporelles, biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et actif incorporel (Note 4)	11 911 365	8 434 217
	30 113 215 \$	25 720 260 \$
Passif et Actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	2 641 571 \$	4 161 848 \$
Cotisations des membres reportées	-	7 500
Contributions reportées (Note 5)	5 525 686	4 693 798
Tranche de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition échéant à moins d'un an (Note 7)	180 672	-
	8 347 929	8 863 146
Contributions reportées (Note 5)	1 991 700	2 514 839
Contributions reportées de nature capitale (Note 6)	11 839 926	8 385 820
Obligation découlant du contrat de location- acquisition (Note 7)	1 944 198	-
	24 123 753	19 763 805
Engagements contractuels (Note 8)		
Actif net		
Non affecté	474 413	471 258
Grevé d'affectation interne au fonds de redevances	2 281 534	2 251 682
Grevé d'affectation interne à la clôture des activités	3 233 515	3 233 515
	5 989 462	5 956 455
	30 113 215 \$	25 720 260 \$

Au nom du Conseil d'administration:



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

CANARIE Inc.
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Non affecté	Grevé d'affectation interne au fonds de redevances (Note 9)	Grevé d'affectation interne à la clôture des activités (Note 9)	2015	2014
Solde, début de l'exercice	471 258 \$	2 251 682 \$	3 233 515 \$	5 956 455 \$	5 794 275 \$
Cotisations des membres	208 178	-	-	208 178	207 144
Redevances	-	1 521	-	1 521	-
Produits de placements	46 927	28 331	-	75 258	72 434
Charges	(251 950)	-	-	(251 950)	(117 398)
Excédent des produits sur les charges	3 155	29 852	-	33 007	162 180
Solde, fin de l'exercice	474 413 \$	2 281 534 \$	3 233 515 \$	5 989 462 \$	5 956 455 \$

CANARIE Inc.
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Produits		
Contributions d'Industrie Canada	23 946 974 \$	18 032 863 \$
Cotisations des membres	208 178	207 144
Produits de placements	75 258	72 434
Redevances	1 521	-
	<hr/>	<hr/>
	24 231 931	18 312 441
Charges (Annexe)		
Programmes	20 572 230	14 770 069
Fonctionnement	3 374 744	3 262 794
Corporatives	251 950	117 398
	<hr/>	<hr/>
	24 198 924	18 150 261
Excédent des produits sur les charges	<hr/> 33 007 \$	<hr/> 162 180 \$

CANARIE Inc.
Annexe des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Programmes	Fonctionnement	Corporatives	2015 Total
Charges directes des programmes	16 084 117 \$	- \$	- \$	16 084 117 \$
Employés et consultants	2 562 387	2 115 296	183 950	4 861 633
Marketing et promotion	114 032	281 697	49 866	445 595
Déplacements	242 224	187 289	-	429 513
Loyer	-	347 890	-	347 890
Générales de bureau et fournitures	15 383	147 814	-	163 197
Réunions et conférences	34 010	89 262	-	123 272
Équipement, logiciel et entretien	45 580	56 787	-	102 367
Honoraires professionnels	2 630	36 317	561	39 508
Intérêts sur l'obligation découlant du contrat de location-acquisition	27 040	-	-	27 040
	19 127 403	3 262 352	234 377	22 624 132
Plus: amortissement	1 444 827	112 392	17 573	1 574 792
	20 572 230 \$	3 374 744 \$	251 950 \$	24 198 924 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Programmes	Fonctionnement	Corporatives	2014 Total
Charges directes des programmes	11 494 282 \$	- \$	- \$	11 494 282 \$
Employés et consultants	2 092 572	2 021 386	74 706	4 188 664
Marketing et promotion	43 691	310 376	1 749	355 816
Déplacements	90 052	122 199	348	212 599
Loyer	-	391 048	-	391 048
Générales de bureau et fournitures	327	150 898	-	151 225
Réunions et conférences	57 860	82 134	-	139 994
Équipement, logiciel et entretien	34 755	27 209	-	61 964
Honoraires professionnels	2 824	67 240	8 489	78 553
	13 816 363	3 172 490	85 292	17 074 145
Plus: amortissement	953 706	90 304	32 106	1 076 116
	14 770 069 \$	3 262 794 \$	117 398 \$	18 150 261 \$

CANARIE Inc.
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Contributions d'Industrie Canada	26 400 000 \$	23 000 000 \$
Cotisations des membres	200 678	211 520
Programmes - intérêts	252 842	190 154
Programmes - droits d'utilisation	189 517	188 538
Produits de placements - Corporatif	46 927	72 434
Produits de placements - Fonds de redevances	28 331	27 802
Charges liées aux programmes	(18 362 113)	(12 409 191)
Charges de fonctionnement	(3 284 620)	(3 278 232)
Charges corporatives	(201 556)	(72 705)
Redevances	1 521	-
	<u>5 271 527</u>	<u>7 930 320</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actif incorporel	(2 984 603)	(4 129 406)
Produit de dispositions d'immobilisations corporelles (Augmentation) diminution des placements à court terme	24 800	-
	<u>(6 806 870)</u>	<u>662 518</u>
	<u>(9 766 673)</u>	<u>(3 466 888)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition	(79 190)	-
	<u>(4 574 336)</u>	<u>4 463 432</u>
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(4 574 336)	4 463 432
Encaisse, début de l'exercice	4 803 236	339 804
Encaisse, fin de l'exercice	228 900 \$	4 803 236 \$

31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables

Objectif de l'organisme CANARIE Inc. a été constitué en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions le 5 mars 1993 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. CANARIE Inc. se poursuit sous la section 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif en date du 19 novembre 2013. CANARIE Inc. a pour objectif de soutenir le développement de l'infrastructure des communications pour un Canada axé sur le savoir.

En tant qu'organisme se vouant exclusivement à la recherche scientifique et au développement expérimental ainsi qu'à leur promotion, CANARIE Inc. n'est pas tenu de verser d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(j) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Référentiel comptable Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la direction si de l'information additionnelle devient disponible dans le futur. Les postes à estimations significatives sont la vie utile des immobilisations corporelles, des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et de l'actif incorporel.

31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions reportées

Les contributions reportées comprennent (1) les montants perçus avant le moment prévu où seront versées les contributions, en plus de l'intérêt réalisé sur les contributions, les droits perçus des utilisateurs et le recouvrement de divers coûts admissibles, (2) les montants reçus au titre de services à venir, et (3) les montants perçus pour de l'acquisition d'immobilisations corporelles, des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel.

Lorsqu'il y a disposition d'immobilisations corporelles, de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel, le produit de la disposition augmente le solde des contributions reportées, tandis que la valeur comptable nette diminue le solde des contributions reportées se rapportant aux immobilisations corporelles, aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et à l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions liées aux immobilisations corporelles, aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel sont reportées et constatées comme un produit dans le même exercice où est constaté l'amortissement lié à ces immobilisations corporelles, ces biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et à l'actif incorporel.

Les cotisations des membres sont constatées au pro rata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers *Évaluation*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements à court terme qu'il a choisi d'évaluer à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation.

Coûts de transaction

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, l'organisme comptabilise les coûts de transaction en charges à mesure qu'ils sont engagés. Pour les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués au coût après amortissement, ils sont ajustés par les coûts de transaction aux fins de l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

Équipement informatique	3 ans méthode de l'amortissement linéaire
Équipement	3 ans méthode de l'amortissement linéaire
Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier	5 ans méthode de l'amortissement linéaire
Équipement de réseau	5 ans méthode de l'amortissement linéaire
Logiciel informatique	2 ans méthode de l'amortissement linéaire

31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Contrats de location

Les contrats de location sont classifiés comme étant location-acquisition ou location-exploitation. Un contrat qui transfère, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué est classifié comme un contrat de location-acquisition. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant location-exploitation où les paiements de location sont passés à la charge lorsqu'encourus.

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie utile estimé du bien pour l'organisme, sans excéder vingt ans, ce qui correspond présentement à la durée des baux.

Apports reçus sous forme de services

Au cours de l'exercice, des services bénévoles (incluant temps et voyageements des membres du conseil d'administration et des comités) ont été reçus. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Présentation des charges

Le développement, la conception et l'exécution des programmes sont présentés comme des charges des programmes. Les activités qui touchent l'organisation dans son ensemble ou qui sont de nature administrative sont présentées en tant que charges de fonctionnement. Les activités qui ne peuvent pas être financées en vertu de l'accord de contribution actuel sont présentées comme des charges corporatives ou du fonds de redevances.

CANARIE Inc.
Notes complémentaires

31 mars 2015

2. Placements à court terme

Les placements à court terme représentent des bons du Trésor du gouvernement canadien rapportant un rendement annuel variant entre 0,41% et 0,53% et portant à échéance entre mai 2015 et décembre 2016, des certificats de placement garantis rapportant un rendement annuel variant entre 1,05% et 1,3% et portant à échéance entre janvier 2016 et février 2016, et une somme détenue dans un compte d'épargne-placement rapportant un rendement annuel variant entre 0,85% et 1%.

3. Frais payés d'avance et dépôts

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Frais payés d'avance et dépôts - programmes	4 722 680 \$	6 435 106 \$
Frais payés d'avance - fonctionnement	55 743	80 987
Dépôt de location	36 500	36 500
	<hr/>	<hr/>
Solde, à la fin de l'exercice	4 814 923	6 552 593
	<hr/>	<hr/>
Portion à court terme	2 786 723	4 001 255
	<hr/>	<hr/>
Portion à long terme	<u>2 028 200 \$</u>	<u>2 551 338 \$</u>

CANARIE Inc.
Notes complémentaires

31 mars 2015

4. Immobilisations corporelles, biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et actif incorporel

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Équipement informatique	321 277 \$	196 325 \$	245 568 \$	137 472 \$
Équipement Améliorations	117 441	46 395	80 427	18 288
locatives	464 519	370 777	464 519	349 578
Mobilier	205 354	133 916	173 751	125 355
Équipement de réseau	9 576 671	4 469 744	7 576 072	4 070 007
Fibre optique sous contrats de location-acquisition	5 086 039	1 162 605	2 909 019	840 383
Fibre optique sous contrats de location-acquisition en construction	2 455 738	-	2 458 030	-
Logiciel informatique	84 445	20 357	67 914	-
	18 311 484 \$	6 400 119 \$	13 975 300 \$	5 541 083 \$
Valeur comptable nette		11 911 365 \$		8 434 217 \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a disposé de matériel informatique ayant un coût de 2 298 \$ (2014 - 1 472 \$) et un amortissement cumulé de 2 298 \$ (2014 - 1 472 \$).

Au cours de l'exercice, l'organisme a disposé de mobilier ayant un coût de 9 012 \$ (2014 - nul \$) et un amortissement cumulé de 7 049 \$ (2014 - nul \$).

Au cours de l'exercice, l'organisme a disposé d'équipement de réseau ayant un coût de 704 448 \$ (2014 - nul \$) et un amortissement cumulé de 704 448 \$ (2014 - nul \$).

Les créiteurs et frais courus comprennent l'achat d'immobilisations corporelles ayant un coût de 270 468 \$ (2014 - 1 254 504 \$).

Au cours de l'exercice, l'organisme a fait l'achat de fibre optique sous contrats de location-acquisition ayant un coût de 2 177 020 \$ qui a été financé par l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

CANARIE Inc.
Notes complémentaires

31 mars 2015

5. Contributions reportées

En vertu des ententes de financement conclues le 4 septembre 2012, le 28 mars 2007 et le 28 mars 2002, l'organisme a respectivement reçu d'Industrie Canada 62 000 000 \$, 120 000 000 \$ et 110 000 000 \$ pour concevoir, développer, déployer, améliorer et exploiter le réseau et les programmes de CANARIE Inc.

L'organisme a reçu l'autorisation d'Industrie Canada de conserver 817 821 \$ provenant d'un recouvrement de TVH afin de renforcer la sécurité globale du Réseau national de recherche et d'éducation.

Le solde de ces contributions se reflète comme suit:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde, au début de l'exercice	7 208 637 \$	6 149 050 \$
Contribution d'Industrie Canada	26 400 000	23 000 000
Programmes - droits d'utilisation	239 166	188 538
Programmes - intérêts	252 842	190 154
Charges directes des programmes et de fonctionnement	(22 389 755)	(16 988 853)
Transfert au fonctionnement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel	(5 011 325)	(5 330 252)
Recouvrement de TVH	817 821	-
Solde, à la fin de l'exercice	<u>7 517 386</u>	<u>7 208 637</u>
Portion à court terme	<u>5 525 686</u>	<u>4 693 798</u>
Portion à long terme	<u>1 991 700 \$</u>	<u>2 514 839 \$</u>

CANARIE Inc.
Notes complémentaires

31 mars 2015

6. Contributions reportées de nature capitale

Les contributions reportées de nature capitale correspondent aux sommes remises par Industrie Canada pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel. Le tableau qui suit résume les contributions reportées relatives aux immobilisations corporelles, aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel:

	2015	2014
Solde, au début de l'exercice	8 385 820 \$	4 099 578 \$
Contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et d'actif incorporel	5 011 325	5 330 252
Amortissement de l'actif relié aux programmes et au fonctionnement	(1 557 219)	(1 044 010)
Solde, à la fin de l'exercice	11 839 926 \$	8 385 820 \$

7. Obligation découlant du contrat de location-acquisition

	2015	2014
Contrat de location de droits irrévocables d'usage de fibres optiques, 4,35%, échéant en décembre 2024, remboursable par versements mensuels de 23 317 \$, capital et intérêts.	2 124 870 \$	-
Moins : tranche échéant à moins d'un an	180 672	-
	1 944 198 \$	- \$

Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition s'établissent comme suit :

2016	267 805 \$
2017	267 805
2018	267 805
2019	267 805
2020	267 805
Subséquentement	1 272 078
	2 611 103
Moins : intérêts inclus dans les paiements minimums	486 233
	2 124 870 \$

CANARIE Inc.
Notes complémentaires

31 mars 2015

8. Engagements contractuels

L'organisme loue un local en vertu d'un bail se terminant le 31 août 2019. Les paiements minimaux au titre du bail pour les années à venir (qui comprennent le loyer de base et les frais courants pour les locaux supplémentaires) sont indiqués ci-dessous :

2016	348 755 \$
2017	348 755
2018	348 755
2019	348 755
2020	145 315
	<hr/>
	1 540 335 \$
	<hr/>

Au 31 mars 2015, l'organisme détient des engagements financiers de 10 519 266 \$ et 30 941 \$ pour des programmes et charges opérationnelles, respectivement.

31 mars 2015

9. Actif net grevé d'affectation interne

Fonds de redevances

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, Industrie Canada a accordé à CANARIE Inc. le droit de garder les redevances perçues après le 31 mars 2007 et de les utiliser à sa discrétion et à celle de son conseiller juridique. Les sommes annuelles affectées au fonds comprennent les redevances reçues de 1 521 \$ (2014 - nul \$) et les produits de placements de 28 331 \$ (2014 - 27 802 \$). Les déboursés correspondent aux paiements venant du fonds, effectués dans le cadre des projets approuvés. Ces sommes ne peuvent être réaffectés sans l'autorisation du conseil d'administration.

Clôture des activités

Au cours de l'exercice financier 1998, CANARIE Inc. a créé un fonds de prévoyance en vue de la dissolution éventuelle de l'organisme ou de sa transition vers une nouvelle vocation. Dans l'un ou l'autre cas, ce fonds servira à couvrir les charges de fonctionnement. L'objectif était de verser au fonds un montant se situant entre 50% et 75% du budget de fonctionnement annuel de l'organisme. La direction effectue un examen annuel de la suffisance de ce fonds et confirme que son objectif est atteint. Ces sommes ne peuvent être réaffectées sans l'autorisation du conseil d'administration.

10. Dépendance économique

Le 4 septembre 2012, Industrie Canada a conclu un accord de contribution avec CANARIE Inc. en vertu duquel le ministère versera des fonds totalisant 62 000 000 \$ auquel s'ajoutent des produits futurs, des redevances, des intérêts, des droits d'utilisation et le recouvrement de divers coûts admissibles. De la contribution globale, l'organisme a reçu 12 600 000 \$ le 9 octobre 2012, 23 000 000 \$ le 23 avril 2013 et 26 400 000 \$ le 4 avril 2014. L'accord de contribution a pris fin le 31 mars 2015.

Le 21 avril 2015, le Gouvernement fédéral a annoncé une contribution de 105 000 000 \$ à CANARIE Inc. au cours des cinq prochaines années.

11. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'organisme est exposé à ce risque en ce qui concerne ses placements à court terme. Le risque associé aux placements est minimisé étant donné que les montants sont investis dans des placements ayant des échéances à court terme.